

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2022/0871/173 du 12 septembre 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la SA ART & CO l'exploitation de deux plateformes élévatrices pour personnes à Kleinbettingen, 17, rue de Kahler.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'ITM

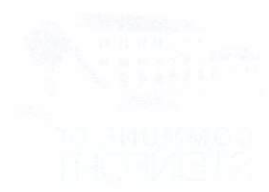
pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **27 SEP. 2022**

Steinfort, le **27 SEP. 2022**



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'avis de l'art. 12 de la loi du 15 septembre 2002 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire accordé à la SA ART & CO l'exploitation de deux plateformes élévatoires pour personnes à Kleinbalingen, 17, rue de Kärler

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à compter du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'ITM

pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Diane Stockeiser-Pütz
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre